



## Déclaration liminaire au Comité technique local du 4 janvier 2017

Notre section souhaite tout d'abord adresser tous ses vœux de bonne et heureuse année à l'ensemble des agents de la DNEF et, plus largement, de la DGFIP. Nous leur souhaitons le meilleur sur les plans personnel et professionnel. Après une année 2016 difficile, et sans ignorer les difficultés du moment auxquels nous faisons face, ces vœux n'en sont plus que sincères...

En ce début 2017, l'heure des bilans sonne sans relâche : ce « CTL emplois » n'échappe pas à la règle, il se tient dans un contexte qui ne cesse de se dégrader à la DGFIP, au sein de Bercy, dans la fonction publique et plus largement dans notre société.

La loi de finances pour l'année 2017 s'inscrit dans une continuité inquiétante pour le service public, particulièrement à Bercy pour la DGFIP. La réduction des moyens alloués à la DGFIP se traduit ainsi une nouvelle fois par des suppressions d'emplois : plus de 1600, mais aussi par une pression sur les moyens financiers qui, une nouvelle fois, pèseront lourdement sur la reconnaissance des agents et leurs moyens matériels. La DG aura beau arguer que le volume des suppressions d'emplois est moins important que les années précédentes en raison de la mise en œuvre du prélèvement à la source, son argument résonne tel un aveu. Depuis 2002, les suppressions d'emplois cumulées représentent plus du quart des effectifs. Et ce, alors que le travail n'a cessé de se complexifier et d'augmenter.

Ce CTL se tient également quelques semaines après une journée de grève le 15 novembre dernier au cours de laquelle un agent sur 4 était en grève à la DGFIP. Ce niveau de mobilisation est particulièrement significatif, et ce d'autant plus que dans la période, les journées de grève sont faiblement suivies dans la plupart des secteurs professionnels. Il traduit un mécontentement profondément ancré et durable à la DGFIP et ce d'autant plus qu'il ne faiblit pas avec les années. Si la mobilisation est toujours moindre dans les directions nationales spécialisées du contrôle fiscal, il n'en demeure pas moins que les agents y partagent les inquiétudes et les mécontentements de leurs collègues.

Ceux-ci portent bien évidemment sur

- les emplois, en baisse constante depuis 2002,
- la rémunération sur laquelle s'exerce une pression au détriment du revenu disponible,
- les perspectives de carrière qui ne cessent de s'amenuiser,
- les règles de gestion, auxquelles la DG s'attaque méthodiquement,
- les conditions de travail qui, en conséquence, se dégradent continuellement,
- plus globalement, le sens même des missions de la DGFIP.

N'en déplaise aux pouvoirs publics, c'est également, voire particulièrement, vrai s'agissant du contrôle fiscal. Car en dépit des déclarations gouvernementales volontaristes et de nombreuses mesures législatives (parfois intéressantes reconnaissons-le), la sphère du contrôle fiscal connaît non seulement de nombreuses mutations mais aussi une pression politique certaine qui n'est pas sans conséquences sur le quotidien des agents. Et ce d'autant plus que, faut-il le rappeler, le volume des emplois exprimés en ETPT dans la loi de finances a baissé d'environ 3 100 dans les services de contrôle selon le Rapport de la commission des finances du Sénat sur le programme 156 de la loi de finances pour 2017. Cela n'est pas sans impact sur la détection de la fraude, la programmation du contrôle et plus globalement la chaîne de travail du contrôle.

De son côté, si la DNEF a connu moins de suppressions d'emplois et de restructurations que la plupart des services de la DGFIP, elle n'en est évidemment pas déconnectée. Force est de constater qu'elle a connu des évolutions au cours des dernières années montrant qu'elle se situe au cœur du contrôle. Il en va notamment ainsi de l'évolution des relations avec la justice et de la stratégie pénale, de la création de la BAPF, de l'évolution du « droit de visite et de saisie » et, plus largement, des évolutions législatives et organisationnelles...

Dans un contexte où de nouvelles évolutions sont attendues, comme la mise en œuvre du plan BEPS avec l'échange automatique d'informations ou l'expérimentation de la rémunération des lanceurs d'alerte par exemple, et ce sans compter les enjeux permanents et évolutifs en matière de recherche et de lutte contre la fraude. Ces différents chantiers vont inévitablement se heurter à la question des moyens humains, au sein de la DGFIP et aussi de la DNEF. C'est ce que notre syndicat ne cessera d'affirmer publiquement (et, en ce début d'année, lors du « procès de l'évasion fiscale » qui se tiendra le 9 janvier à Dax). Ce CTL est également une occasion de plus de le rappeler : pour être plus efficace, le contrôle fiscal doit être renforcé en effectifs.